

Présidence

**ARRÊTÉ N° 2026-77-3 PORTANT COMMISSION PÉDAGOGIQUE EN VUE D'ACCEDER AUX
DIFFERENTS NIVEAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR –
MASTER mention Métiers du livre et de l'édition – 1^{ère} et 2^{ème} années**

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.613-38 à D.613-50 ;

Vu l'arrêté n°2005-217 du 31 mai 2005 portant création des commissions pédagogiques de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense ;

Vu la délibération n°2025/00512 relative aux admissions en première année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutement par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu la délibération n°2026/00011 relative aux admissions en deuxième année du deuxième cycle subordonnées à l'examen du dossier du candidat et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutement par le Conseil d'administration le 9 février 2026 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 janvier 2026 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, la commission pédagogique de l'UFR SITEC est composée comme suit :

Présidente :

- Madame Cécile BARTH-RABOT, Responsable de la mention Métiers du livre et de l'édition

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Master 1 et 2 mention Métiers du livre et de l'édition [Bibliothèques]	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Jean-Christophe BOUDET, PAST (71°) - Madame Bernadette CAILLE, MAST (71°) - Madame Delia GUIJARRO ARRIBAS, Maîtresse de Conférences (19°) - Madame Frédérique LEBLANC, Maîtresse de Conférences (19°) - Madame Inès LIOTARD, ATER (19°) - Madame Marie SONETTE-MANOUGUIAN, Maîtresse de Conférences (19°) - Monsieur Olivier THUILLAS, Maître Conférences (71°)
Master 1 et 2 mention Métiers du livre et de l'édition [Edition]	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Jean-Christophe BOUDET, PAST (71°) - Madame Bernadette CAILLE, MAST (71°) - Madame Delia GUIJARRO ARRIBAS, Maîtresse de Conférences (19°) - Madame Frédérique LEBLANC, Maîtresse de Conférences (19°) - Madame Inès LIOTARD, ATER (19°) - Madame Marie SONETTE-MANOUGUIAN, Maîtresse de Conférences (19°) - Monsieur Olivier THUILLAS, Maître Conférences (71°)
Master 1 et 2 mention Métiers du livre et de l'édition [Librairie]	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Jean-Christophe BOUDET, PAST (71°) - Madame Bernadette CAILLE, MAST (71°) - Madame Delia GUIJARRO ARRIBAS, Maîtresse de Conférences (19°) - Madame Frédérique LEBLANC, Maîtresse de Conférences (19°) - Madame Inès LIOTARD, ATER (19°) - Madame Marie SONETTE-MANOUGUIAN, Maîtresse de Conférences (19°) - Monsieur Olivier THUILLAS, Maître Conférences (71°)

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, la commission pédagogique se réunit conformément au tableau ci-dessus.

Présidence

ARTICLE 3 :

La commission pédagogique examine les demandes d'admission des candidats provenant d'un établissement autre qu'universitaire et des candidats en reprise d'études qui ne possèdent pas les grades ou les titres requis pour accéder à une formation et qui souhaitent faire valoir des acquis d'études, personnels et professionnels.

Elle émet un avis motivé sur toutes ces demandes.

Elle peut également assortir cet avis de propositions ou de conseils d'orientation vers une autre formation dispensée par l'établissement.

ARTICLE 4 :

Mesdames et Messieurs la Présidente de la Commission pédagogique, les membres de la Commission pédagogique ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR SITEC et Madame la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09/03 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA

